



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°87-2018-074

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2018

# Sommaire

## **Préfecture de la Haute-Vienne**

87-2018-08-30-001 - Décision complémentaire à la décision du 7 avril 2017 modifiée,  
relative à la nomination des agents de la préfecture et des sous-préfectures de la  
Haute-Vienne (3 pages)

Page 3

# Préfecture de la Haute-Vienne

87-2018-08-30-001

Décision complémentaire à la décision du 7 avril 2017  
modifiée, relative à la nomination des agents de la  
préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne



## PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des ressources humaines  
et des moyens  
Bureau des Ressources Humaines  
et de l'action sociale  
Section recrutement, mobilité, gestion de proximité,  
CMC

Affaire suivie par Marie-Annick RAMNOUX  
05.55.44.19.51  
marie-annick.ramnoux@haute-vienne.gouv.fr

### DÉCISION COMPLÉMENTAIRE

à la décision 7 avril 2017 modifiée relative à la nomination des agents  
de la préfecture et des sous-préfectures de la Haute-Vienne

**Le Préfet de la Haute-Vienne**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu l'organigramme de la préfecture et des sous-préfectures issu de la mise en œuvre du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG), présenté au comité technique réuni les 3 octobre 2016, 29 novembre 2016 et 16 mars 2017 ;

Vu l'arrêté n° 87-2016-103 du 12 décembre 2016 modifié portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du département de la Haute-Vienne ;

VU la décision relative à la nomination des agents de la préfecture en date du 7 avril 2017 modifiée ;

**Article 1** : la décision du 7 avril 2017 est complétée et modifiée ainsi qu'il suit :

### CABINET

*A compter du 20 août 2018 :*

- **M. Jean-Patrick PAYET** : Gestionnaire en défense et sécurité civiles

### SECRETARIAT GENERAL

#### Pôle national d'appui juridique spécialisé

*A compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 :*

- **Mme Hélène BEYRAND-LABIDOIRE** : Consultante pôle d'appui juridique, conseil et contentieux statutaires

## DIRECTION DE LA LÉGALITÉ

### Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

- **M. Guillaume PLANCQ** : Chargé du contrôle de légalité et de l'intercommunalité, spécialisé en intercommunalité
- **Mme Leila HAMDY** : Chargée du contrôle de légalité de la communauté d'agglomération de Limoges Métropole et de ses communes membres

## DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

### Bureau de l'asile et de la citoyenneté

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 :

- **Mme Céline PIANT** : Chargée de l'accueil des demandeurs d'asile et de l'instruction des demandes d'asile

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

- **Mme Corinne MAGNE** : Chargée de l'instruction des demandes liées à la nationalité

### Bureau des élections et de la réglementation

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

- **Mme Marielle HARAU** : Chef du bureau des élections et de la réglementation

### Bureau de l'immigration et de l'intégration

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

- **Mme Gwénaëlle PARIS** : Chef de la section séjour

## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

### Bureau du budget, du patrimoine et de la logistique

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

- **M. Pierre-Marie POZUETA** : Agent du service intérieur/maintenance-spécialité « peintre »

## DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL

### Bureau des concours financiers de l'Etat

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

- **Mme Marie-Pierre LABORDE** : Chargée de la gestion, du suivi des dotations de l'État et du contrôle budgétaire

### Mission de coordination interministérielle

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

- **Mme Marie-Eve DUPONT** : Chargée du suivi et de la gestion des subventions d'équipement versées aux collectivités territoriales et à leurs EPCI

**SOUS-PRÉFECTURE de BELLAC**

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 :

- **Mme Violaine POUSSAIN-GRASSET** : chargée de la police administrative et de la réglementation juridique

**Article 2** : la décision individuelle d'affectation correspondante sera notifiée à chaque agent.

**Article 3** : le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges, le 30 août 2018

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Jérôme DECOURS

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication